



**AZERAILLES
ENSEMBLE...**

**Sept
2008**



BULLETIN D' INFORMATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION / IMPRESSION : MAIRIE D' AZERAILLES

Dépot Légal n° 67 16 L1/01

Editorial : une intercommunalité plus forte pour plus de services et des projets structurants pour le territoire

En réponse à une véritable attente exprimée par nombre d'entre vous lors des élections municipales et cantonales du mois de mars 2008, plusieurs rencontres ont rassemblé les élus des deux principales intercommunalités de notre canton, dont je vous rappelle la composition :

- notre communauté de communes d'Entre Meurthe et Verdurette réunit 16 communes : Azerailles, Bertrichamps, Brouville, Chenevières, Deneuvre, Flin, Fontenoy la Joute, Gélacourt, Glonville, Hablainville, Merviller, Pettonville, Reherrey, Vacqueville, Vaxainville et Veney
- la communauté de communes du Cristal rassemble Baccarat, Lachapelle et Thiaville sur Meurthe.

Les comités de pilotage (président et vice-présidents) des deux structures, constatant une volonté unanime de fusionner, ont commencé à travailler sur les « compétences » c'est-à-dire les domaines d'intervention des communautés de communes. Les compétences essentielles sont l'aménagement de l'espace et le développement économique, ainsi que la collecte et le traitement des déchets ménagers (déchetterie fixe à Baccarat, déchetteries mobiles pour nous).

Dans les autres domaines, nous avons suivi des routes quelque peu différentes : « Entre Meurthe et Verdurette », nous avons privilégié les services à la personne : généralisation des cantines et garderies péri-scolaires sur tout le territoire ; opération « Villages à Vivre » qui a mobilisé un montant total de 354000 € de subventions pour 2.800.000 € de travaux sur les façades et toitures réalisés principalement par des artisans de notre territoire ; cours d'informatique à Deneuvre et Hablainville ; aides aux agriculteurs qui s'engageaient dans une démarche de certification ; et bien-sûr le développement économique avec la réalisation de la desserte Hydro-Leduc.

La communauté de communes du Cristal a précisément porté l'essentiel de ses efforts vers l'emploi avec la création du Pôle Bijou, initié par la Société Baccarat S.A constatant la forte dépendance du territoire envers l'entreprise. Le projet porte sur la réhabilitation de l'ancienne taillerie où seront réalisés des ateliers mis à la disposition de créateurs (deux sociétés sont déjà installées sur Baccarat). L'ancienne crèche de la ville, située sous le pont, au bord de la Meurthe, sera la vitrine de ces activités : y seront réalisés des expositions, des salons, et des formations pour les professionnels mais aussi pour le grand public, avec un objectif de 100.000 visiteurs par an.

Nos chemins ont été différents, mais vont se rejoindre, non pas au 1^{er} janvier 2009 mais vraisemblablement au cours de l'année 2009 pour un vrai début « budgétaire » au 1^{er} janvier 2010. Je vous tiendrai informés de l'avancée de nos discussions dans les prochains bulletins.

Ensemble, là aussi, nous serons plus forts.

Rose-Marie FALQUE

Réunion du conseil municipal du 21 juillet 2008

Présents : Rose-Marie FALQUE, Noëlle GUILLAUME, Denis DIEUDONNE, Bernard SESMAT, Aimable GREVILLE, Sylvie VONDERSCHER, Olivier LEGROS, Yann KREMER, Martine MARCHAL, Stéphanie REMY, Jean-Yves BEAUMONT, Françoise DENIS.

Absents excusés : Daniel VOZELLE, Yannick HOFFNER, Clément VOUAUX

DEPENSES A IMPUTER A L'ARTICLE 6232

Le conseil, à l'unanimité, fixe la liste des cérémonies pouvant donner matière à des dépenses à imputer à l'article 6232 :

- Repas des Anciens
- Cérémonies des 08 mai et 11 novembre
- Départs et remises de médailles : personnel, élus, pompiers, enseignants.
- Réceptions, réunions intercommunales
- Voeux du Maire
- Cérémonie accueil des nouveaux habitants
- Cérémonie remise prix des maisons fleuries
- St Nicolas
- Feux d'artifice
- Inaugurations
- Illuminations fin d'année
- Bons de Noël Anciens et handicapés
- Remise dictionnaire aux élèves entrant en 6ème.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Maire fait part au Conseil de l'impossibilité du recouvrement de la facture d'eau de M Roger DIDIERJEAN d'un montant de 33,06 €, suite à son décès et qui ne laisse aucun héritier. Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour l'admission en non valeur de cette redevance d'eau d'un montant de 33,06 €.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR RECONSTITUTION des parcelles forestières 6,8,14,22,23,25,N,M,L,I,A J,C et D.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un projet de reconstitution lié aux conséquences de la tempête du 26 décembre 1999, sur 30,8325 ha sis sur les parcelles cadastrales désignées dans le tableau joint page 4, relevant du régime forestier.

Elle expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le devis-barème s'élève à la somme de : 34 994,89 € HT (TVA en sus).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1) approuve le projet qui lui a été présenté, notamment son plan de financement et les engagements juridiques et techniques joints à cette délibération.
- 2) sollicite l'octroi d'une aide publique dont le taux s'appliquant au devis-barème est de 80 %.
- 3) la localisation et la description des travaux sont précisées en page 4 de l'imprimé de demande de subvention.
- 4) s'engage à ne pas solliciter d'autres aides publiques, le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques étant atteint pour cette opération. Le solde sera autofinancé grâce à des ressources propres
- 5) désigne l'ONF comme homme de l'art agréé
- 6) s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien du peuplement reconstitué

- 7) donne pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet
- 8) certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant d'avoir reçu accusé réception du dépôt de la demande par l'Administration.
- 9) certifie ne pas être bénéficiaire d'une indemnité versée par une compagnie d'assurance se rapportant à ces terrains.
- 10) la subvention sera versée sur le compte de la commune, receveur principal, perception de BACCARAT.

Le reversement de l'aide est exigible en cas de non-respect du cahier des charges à 5 ans imputable à une faute de suivi de la commune (ex : non respect des densités minimales requises).

Les manquements à cet engagement ne pourront être retenus contre la commune s'ils résultent d'éléments qui ne sont pas de son fait.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR RECONSTITUTION de parcelles forestières 15, P, Q, R.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un projet de reconstitution lié aux conséquences de la tempête du 26 décembre 1999, sur 18,2164 ha sis sur les parcelles cadastrales désignées dans le tableau joint page 4, relevant du régime forestier.

Elle expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le devis-barème s'élève à la somme de 45 535,29 € HT (TVA en sus).

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- 1) approuve le projet qui lui a été présenté, notamment son plan de financement et les engagements juridiques et techniques joints à cette délibération.
- 2) sollicite l'octroi d'une aide publique dont le taux s'appliquant au devis-barème est de 80 %.
- 3) la localisation et la description des travaux sont précisées en page 4 de l'imprimé de demande de subvention
- 4) s'engage à ne pas solliciter d'autres aides publiques, le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques étant atteint pour cette opération. Le solde sera autofinancé grâce à des ressources propres.
- 5) désigne l'ONF comme homme de l'art agréé
- 6) s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien du peuplement reconstitué
- 7) donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet
- 8) certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant d'avoir reçu accusé réception du dépôt de la demande par l'Administration.
- 9) certifie ne pas être bénéficiaire d'une indemnité versée par une compagnie d'assurance se rapportant à ces terrains.
- 10) la subvention sera versée sur le compte de la commune, receveur principal, perception de Baccarat.

Le reversement de l'aide est exigible en cas de non-respect du cahier des charges à 5 ans imputable à une faute de suivi de la commune (ex : non-respect des densités minimales requises). Les manquements à cet engagement ne pourront être retenus contre la commune s'ils résultent d'éléments qui ne sont pas de son fait.

ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'une étude diagnostique du réseau d'assainissement a été réalisée en 2002/2003 par le bureau d'étude BEPG ;

En raison du remembrement, de l'évolution du PLU l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement n'a pu être réalisée.

Il est nécessaire de mettre à jour le plan de zonage ainsi que les dossiers d'enquête publique ; la proposition d'étude et de prix du bureau BEPG s'élève à 1 440 € HT - 1 722,24 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition de BEPG et charge Madame le Maire :

- à demander une subvention auprès de l'agence Bassin Rhin Meuse
- à signer la proposition du Bureau d'étude BEPG, d'un montant de 1 440 € H.T. - 1 722,24 € TTC.

Réunion du conseil municipal du 08 août 2008

Présents : Rose-Marie FALQUE, Noëlle GUILLAUME, Denis DIEUDONNE, Daniel VOZELLE, Aimable GREVILLE, Sylvie VONDERSCHER, Olivier LEGROS, Yann KREMER, Martine MARCHAL, Françoise DENIS, Clément VOUAUX. Yannick HOFFNER.

Absents excusés : Bernard SESMAT, Stéphanie REMY, Jean-Yves BEAUMONT

OUVERTURE A LA CIRCULATION PUBLIQUE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIE HYDRO LEDUC (425mètres)

Madame le Maire rappelle que par délibération du 26 juin 2008, l'ouverture et le classement dans la voirie communale de la voie hydro Leduc ont été demandés.

Une enquête publique préalable a été effectuée du 19 juillet au 02 août 2008.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

- décide, à l'unanimité, l'ouverture et le classement sollicités.
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX

Suite au remembrement, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à relouer à l'amiable les terrains communaux et à signer avec les locataires :

- pour les terrains dont la Commune envisage de changer la destination des biens dans un proche avenir, des conventions d'occupation précaire pour une durée d'un an à compter du 1er mars 2008,
- pour les autres terrains, des baux à ferme pour une durée de neuf ans, à compter du 1er mars 2008.

Le montant des locations a été établi suivant l'indice des fermages fixé par arrêté préfectoral valable du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008.

RECLAMATIONS FACTURATION EAU

Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu d'effectuer des modifications sur les consommations d'eau concernant Mme HENRION Anne-Marie, M. GEORGE Sylvain.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- de réduire de 40 m3 la consommation de Mme HENRION Anne-Marie, fact n° 2008-001-000160, suite à une erreur de report de l'ancien index 4088 et non 4048

consommation eau	39,95 €	au lieu de 73,95 €
location de compteur	6,10 €	6,10 € (inchangée)
redevance antipollution	12,46 €	au lieu de 23,06 €
TVA	2,53 €	au lieu de 4,41 €

- de réduire de 24 m3 la consommation de M. GEORGE Sylvain, fact 2008-001-000134, suite à une erreur de report de l'ancien index 24 et non 0

consommation eau	58,65 €	au lieu de 79,05 €
location de compteur	6,10 €	6,10 € (inchangée)
redevance antipollution	18,29 €	au lieu de 24,65 €
TVA	3,56 €	au lieu de 4,69.

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite à la transformation des prêts de l'agence de l'eau en subvention, il y a lieu d'amortir les subventions d'un montant de 26 110,54 € sur 100 ans soit 261,11 € à l'article 1391-040

Les crédits sont à prendre à l'article 2315 du budget primitif de l'année en cours.

RENOUVELLEMENT du POSTE D'AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES

Le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles est renouvelé pour une durée d'un an du 04/09/2008 au 03/09/2009.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE EN Contrat à durée déterminée

Le conseil décide de recruter un adjoint technique pour une durée de 3 mois du 18/08 au 18/11/2008.

Réunion du conseil municipal du 3 septembre 2008

Présents : Rose-Marie FALQUE, Daniel VOZELLE, Noëlle GUILLAUME, Denis DIEUDONNE, Bernard SESMAT, Aimable GREVILLE, Sylvie VONDERSCHER, Olivier LEGROS, Yann KREMER, Martine MARCHAL, Stéphanie REMY, Jean-Yves BEAUMONT, Françoise DENIS , Yannick HOFFNER

Absents excusés : Clément VOUAUX

ACHAT D'ORDINATEURS POUR L'ECOLE ET LA MAIRIE

Comparaison de devis pour 8 postes informatiques (2 pour la mairie et 6 pour l'école en remplacement du matériel obsolète)

Société ISYS de F.MULLER

7300 euros HT

Société ELNEA de Lunéville

8591.96 euros HT

Société EUREKA de Saint Dié

11082.81 euros HT

Le conseil vote à l'unanimité pour le devis de Frank.MULLER

CHANGEMENT DU LOGICIEL DE LA MAIRIE

Proposition faite de passer au logiciel COSOLUCE, en location auprès de l'Association Départementale des Maires .

Le montant annuel de location est de 2250 euros TTC.

Le conseil vote à l'unanimité pour la location du logiciel Cosoluce.

ACHAT DE LA PARCELLE ZP 24 à Monsieur Claude Michel

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du 11 août 2008 de Monsieur Claude Michel, qui propose de vendre à la commune la parcelle ZP 24, la Croisette d'une superficie de 925 m² ; cette parcelle étant contiguë à une parcelle communale, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide d'acheter ce terrain au prix de 15 € le m² et charge Madame le Maire de signer tous documents relatifs à cet achat.

Prévoit les crédits nécessaires au budget communal 2008.

TRAVAUX D'EXPLOITATION DES FORETS COMMUNALES HIVER 2008-2009

Madame le Maire présente au conseil municipal les 5 offres rassemblées par l'ONF concernant le façonnage et le débardage des parcelles 9,18 et P

Après étude des 5 propositions, le conseil municipal à l'unanimité décide de confier ces travaux à l'entreprise Benoît Lecomte, selon les tarifs suivants :

Parcelle 9, volume estimé 440 m³

Parcelle 10, volume estimé 240 m³

Parcelle P, volume estimé 100 m³

Façonnage : 10 € le m³ HT Débardage : 6,3 € le m³ HT

ACHATS D'EXTINCTEURS

A l'issue de la vérification annuelle des extincteurs effectuée par la société DFSAUTEL, il convient de remplacer les extincteurs qui ont plus de 10 ans, dont le coût de révision serait supérieur à la valeur d'achat.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le devis du 28 /08/2008 de cette société pour un montant HT de 1142,98 et prévoit les crédits nécessaires au budget communal 2008.

INDEMNISATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Madame le Maire rappelle que l'enquête publique sur le classement de la desserte HYDRO LEDUC a eu lieu du 19 juillet au 2 août 2008 en mairie d'azerailles ;

Il convient d'indemniser le commissaire enquêteur Bernard Mercier, présent en mairie le 19 juillet de 11 h à 12 h, le 25 juillet de 16 h à 18 h et le 2 août de 11 h à 12 h, soit 4 h au total selon le barème de 38,10 € de l'heure.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de verser l'indemnité au commissaire enquêteur, soit 152,40 €..

REMPACEMENT ROBINET EAU FROIDE POUR LAVABO COLLECTIF DANS L'ECOLE

Madame le Maire propose au conseil municipal le remplacement de robinet d'eau froide pour les lavabos collectifs de l'école par 16 robinets à poussoir, durée découlement 20 secondes, pour un devis de 1187,60 € Ht, soit 1420,37 € TTC.

Le conseil municipal accepte la proposition de remplacement suivant le devis de l'entreprise Ronquy pour un montant de 1420,37, et prévoit les crédits nécessaires au budget eau 2008.

ETAT CIVIL

Naissances :

Emma MARCHAL, premier enfant de Emmanuel MARCHAL et Amandine ZORZI née à Strasbourg le 19 août 2008

Décès :

Monsieur Gaston FRITSCH, le 14 août à Lunéville

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Lors du dernier contrôle des déchets du 16 juillet 2008, le pourcentage de refus de tri a augmenté. Il est passé de 9,78 % à 16 %.

La majorité des déchets refusés, provenait de chutes de papiers peints et de vêtements.

Nous vous rappelons que le coût du traitement de nos déchets varie avec l'importance des refus.

Il est donc important de bien mettre dans nos sacs jaunes les bons emballages à recycler.

INFORMATIONS DIVERSES

BIBLIOBUS

Le bibliobus sera de passage dans notre commune le 16 octobre 2008 , le 11 décembre 2008, le 22 janvier 2009, le 19 mars 2009 , le 14 mai 2009 et le 25 juin 2009 de 13 h 45 à 17 h .

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale, ou qui ont changé de commune, de résidence, doivent solliciter leur inscription.

Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2009 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2008.

COUPURE DE COURANT

Afin d'améliorer la qualité de distribution électrique, une interruption de fourniture est prévue le **MARDI 30 SEPTEMBRE 2008**.

Tous les clients concernés par cette coupure seront informés par courrier.

BRIOCHES DE L'AMITIE LE 11 OCTOBRE 2008

Comme tous les ans avec une équipe de bénévoles, nous allons vendre les brioches de l'amitié au profit de AEIM (adultes et enfants handicapés mentaux).

Pour cette occasion nous recherchons des personnes disponibles ; s'inscrire auprès de Mme Noëlle GUILLAUME .

REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens aura lieu au foyer le 22 novembre 2008.

DON DU SANG

La prochaine collecte sera organisée le 10 novembre de 16 h à 19 h AU FOYER

SENIOR AVENTURE :

Familles Rurales organisent une journée sportive réservée aux Séniors, avec des épreuves de VTT TRIAL, course d'orientation, kayak, tir à l'arc, pont de singe... le samedi 27 septembre 2008. Départ depuis BERTRICHAMPS, l'épreuve de VTT (35 km) vous entraînera sur le territoire de notre communauté de communes.

Inscriptions par équipe de 4 personnes au plus vite auprès de Mathieu BURGER téléphone 03.83.36.60.07

ACTIVITES DE LA MJC

La MJC vous informe de la reprise de ses activités

CLUB PEINTURE SUR SOIE :

Responsable :Mme MAURY Valérie Tél : 03 83 75 45 81

Tous les lundis de 13h 30 à 17 h au foyer

CLUB DES ANCIENS :

Responsable :Mr SCHOPFER Tél : 03 83 75 10 09

Tous les mardis à partir de 13h30 au foyer. La reprise aura lieu le mardi 7 octobre. Bienvenue à toutes les personnes souhaitant passer un après-midi agréable, entre amis qui jouent aux cartes et au scrabble.

STEP :

Responsable :Mme FIFRE Tél :03 83 75 28 33

Tous les lundis de 20 h30 à 21 h30 à la salle Jeanne d'Arc

GYM ADULTES :

Responsable :Mme FIFRE Tél :03 83 75 28 33

Tous les lundis de 19 h30 à 20 h30 à la salle Jeanne d'Arc

YOGA :

Responsable : Mme CERISIER Tél : 03 83 75 22 13

Tous les mardis de 18 h30 à 19 h30 au foyer

KARATE :

Responsable :Mr ANTOINE Jérôme Tél : 06 50 03 90 82

Tous les vendredis au foyer :

17 h30 à 18 h30 : enfants débutants

18 h30 à 19 h30 : enfants confirmés

19 h30 à 20 h30 : ados et adultes

PECHE :

Responsable :Mr AUBRY Philippe Tél :03 83 75 20 73

MUSIQUE :

Responsable : Mr MELLE Guillaume

CLUB MEDIEVAL :

Responsable :Mr DENIS Jean-Marie Tél : 03 83 75 43 73
Nouvelle section en cours de création à mettre en place

MANIFESTATIONS DE LA MJC PREVUES POUR L'ANNEE 2008 2009

Soirée Jeunes le 25 octobre 2008

Soirée Loto le 15 novembre 2008

Marché de Noël le 7 décembre 2008

Soirée Karaoké le 24 janvier 2009

Carnaval pour les enfants le 7 février 2009

Soirée Loto le 7 mars 2009

Repas dansant de la peinture sur soie le 25 avril 2009

Brocante le 7 juin 2009

FOULEE DES CERFS

Initialement prévue le dimanche 28 septembre 2008, la course organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers est reportée à une date ultérieure qui vous sera communiquée dès que possible.

